Collège Montmorency

PLAN DE COURS

Stage en milieu clinique 1

Numéro du cours : 144 61A MO

Nombre d'heures d'enseignement : 210 h

Pondération : 1-13-3

Programme : Techniques de physiothérapie

Axes de formation : Rééducation et contexte

Département : Techniques de physiothérapie

Session : H-2026

Responsable de la coordination des stages : Valérie Elliott

Tuteur. trices associés.es à la coordination des stages (TACS) :
Julie Bastien, Martine Grenier, Erick Marquis, Valérie Elliott

Courriel : coordination.physiotherapie.stages@cmontmorency.qc.ca

Bureau : A-1848

Plateforme pédagogique utilisée : TEAMS

Date limite d'abandon et de désinscription : Voir p.10

Présentation du cours

DESCRIPTION DU COURS

Ce premier stage a lieu à la dernière session de la formation de Techniques de physiothérapie. Durant ce stage, l'élève fréquente un établissement où la clientèle présente un profil orthopédique, rhumatologique, neurologique, cardiovasculaire ou de perte d'autonomie fonctionnelle.

Ce cours permet à l'élève de consolider ses apprentissages, de développer ses compétences de clinicien en contexte de travail réel et d'améliorer son autonomie.

OBJECTIF INTÉGRATEUR

Réaliser des interventions dans le but de favoriser un rendement fonctionnel optimal.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

02AT Adapter son approche thérapeutique à une clientèle gériatrique
02AU Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.
02AV Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.
02AX Rééduquer des personnes atteintes d'une perte d'autonomie fonctionnelle.
02AW Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes cardiovasculaires, respiratoires et lymphatiques.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Prendre en charge une démarche de collecte de données évaluatives adaptée à diverses clientèles.
2. Prendre en charge une démarche d'intervention adaptée à diverses clientèles.

VOLETS TRANSVERSAUX

- Compétences langagières
- Interculturel
- Compétences TIC
- Cadre légal
- Interdisciplinarité

ATTITUDES PROFESSIONNELLES

- Rigueur
- Esprit scientifique
- Intégrité professionnelle
- Esprit d'équipe
- Empathie
- Autonomie

COURS LIÉS (PRÉALABLES ABSOLUS, COREQUIS)

Les cours suivants sont préalables absolus au présent cours :
Tous les cours de la formation spécifique sessions 1 à 5

Le présent cours est corequis aux cours suivants :
144 60A MO Promotion de la santé et clientèles particulières

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce cours est le premier d'une série de 2 stages qui se font à la toute fin du programme. Les apprentissages réalisés dans ce cours contribueront à l'épreuve synthèse de programme (ÉSP)

Contexte d'apprentissage et méthodes pédagogiques

Ce stage d'intégration se déroule dans un milieu clinique externe sous la supervision d'un technologue en physiothérapie ou physiothérapeute membre de l'OPPQ. La clientèle prise en charge est composée de patients variés ayant des conditions neurologiques, orthopédiques, rhumatologiques, cardiovasculaires ou présentant une perte d'autonomie fonctionnelle.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Ce cours se déroule dans des milieux cliniques choisis par la personne responsable de la coordination des stages au département de Techniques de physiothérapie. La supervision sera assurée par des formateurs (aussi appelés superviseurs ou moniteurs) de stages désignés par les milieux qui accueilleront l'étudiant. Ces personnes accompagneront l'étudiant tout au long des stages et évalueront sa performance de façon qualitative à la fin de chaque stage à l'aide du formulaire d'appréciation de l'atteinte des compétences du stagiaire fourni par le coordonnateur des stages en physiothérapie du Collège. C'est le TACS (Tuteur associé à la coordination des stages – voir plus bas) qui est responsable d'attribuer la note à l'étudiant suite à la discussion avec le formateur.

De façon générale, la durée d'un stage équivaut à 6 ou 7 semaines et suit un horaire de travail à temps complet (35 heures/semaine). Ceci pourra varier en fonction de la disponibilité des milieux et des horaires proposés puisque l'étudiant aura le même horaire que celui du formateur. La durée du stage doit correspondre à 210 heures contact minimalement (incluant le temps alloué à la tenue de dossiers). On inclut la téléréadaptation dans ce nombre d'heures ainsi que les rendez-vous (et temps de déplacement) entre le stagiaire et le formateur. Aussi, pour diverses raisons, l'horaire peut être amené à varier à la suite de discussions avec le tuteur de stage ou avec la coordination. Un étudiant qui met un terme à son stage avant la date convenue entraine un manquement grave à l'éthique.

Selon le milieu de stage attitré en début de session, l'étudiant pourra s'attendre à intervenir dans différentes situations de nature orthopédique, rhumatologique, neurologique, cardiovasculaire et des situations de perte d'autonomie transitoire avec période de convalescence, des situations de réadaptation au domicile ou dans des situations liées à la perte d'autonomie et aux soins de longue durée. Les types de milieux sont variés : hôpitaux généraux, centres de réadaptation, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de jour, CLSC, maintien à domicile, hôpitaux de jour, cliniques privées ou tout autre milieu offrant un service de physiothérapie. Ces milieux se répartissent dans les différentes régions du Québec et reproduisent le contexte de travail réel d'un technologue en physiothérapie.

Rôles de la personne responsable de la coordination des stages

La personne responsable de la coordination des stages établit le lien entre le milieu de stage, le futur stagiaire et le Collège. Elle prend contact avec les milieux, évalue les nouveaux milieux, place les étudiants, forme les formateurs de stage. Elle offre le support nécessaire aux formateurs de stages vivant des situations problématiques en stage. Elle coordonne l'équipe de tuteurs (TACS) et elle est responsable de l'organisation de l'épreuve synthèse de programme (ÉSP). Elle reçoit, valide et transmet les résultats attestant de la réussite du stage et de l'épreuve synthèse au registraire du collège afin qu'il puisse émettre les attestations de réussite de DEC à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

Rôles du tuteur.trice de stage (Tuteur assistant à la coordination des stages. (TACS)

Le stagiaire est accompagné par un.e tuteur.trice (TACS), membre du personnel enseignant du département des Techniques de physiothérapie. Le suivi se fait à distance, sur une base régulière, sous forme de journaux de bord (5), de conversations téléphoniques et de rencontres individuelles dans le milieu ou au collège selon les besoins.

<u>Non-remise des journaux de bord</u>

Un moment de remise des différents documents sera convenu avec le TACS. En cas de non-remise ou de retard, l'étudiant en est pleinement responsable et le TACS pourrait refuser la lecture des documents.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Le TACS prendra également contact avec le formateur de stage qu'il pourra aller rencontrer. Son rôle sera de le supporter dans ses tâches de supervision et d'évaluation. Il aura également à gérer les situations problématiques qui lui seront rapportées, tout comme il devra intervenir en cas de manquement à l'éthique. Il a également la tâche d'aller visiter un nouveau milieu de stage le cas échéant. Finalement, c'est le TACS qui, en tenant compte de l'appréciation du formateur de stage et de l'autoévaluation de l'étudiant, sera responsable d'attribuer la note et de confirmer la réussite ou non du stage. Il pourrait se faire aider à cette tâche par la coordination des stages, au besoin.

Rôles du.de la formateur,trice (superviseur ou moniteur) de stage dans le milieu

Le stagiaire est placé sous la responsabilité du.de la formateur.trice de stage désigné.e par le milieu clinique qui peut être technologue en physiothérapie ou physiothérapeute, membre de l'OPPQ. Cette personne a la responsabilité d'accueillir et d'orienter le stagiaire dans le milieu, de lui confier des patients (clients), de guider ses apprentissages et d'évaluer sa compétence en fin de stage. Il doit s'assurer que le stagiaire dispose des préalables avant d'effectuer toute activité professionnelle et que ces activités respectent le cadre législatif et règlementaire entourant la pratique de la physiothérapie au Québec.

Activités d'apprentissage

Des situations complexes et variées telles que vécues dans le milieu de travail seront proposées. Les situations proposées en milieu clinique favoriseront la mobilisation et le réinvestissement des connaissances et compétences acquises tout au long de la formation.

Méthodologie : la supervision de l'étudiant stagiaire

Les styles de supervision varient d'un.e formateur.trice à l'autre et dépendent du degré d'autonomie du stagiaire. La supervision sera directe ou indirecte. Les dossiers des personnes traitées seront contresignés par la personne responsable de la supervision. **Le stagiaire devra signer son nom et indiquer « Stg. T. physio » pour qu'il soit bien identifié comme stagiaire (ne pas utiliser les abréviations t.phys).** Les modalités de supervision, les normes et procédures du milieu ainsi que toutes les consignes relatives au stage seront présentées au stagiaire dès la première semaine, lors de la période d'orientation et dans un document nommé contrat d'apprentissage.

Les outils d'apprentissage

Parmi les outils pédagogiques de supervision disponibles, les plus fréquemment utilisés sont :

- Le carnet d'expériences cliniques où sont compilées les expériences cliniques antérieures ainsi que les attentes, les forces et les points à travailler du ou de la stagiaire;
- Le contrat d'apprentissage est établi entre le.la formateur.trice et le ou la stagiaire dans les premières journées de stage. Une matrice de contrat figure déjà dans le carnet de stage, mais les milieux peuvent proposer leur propre contrat d'apprentissage aux stagiaires;
- Les entrevues ou rencontres de supervision;
- Le journal de bord qui peut être exigé par le.la formateur.trice de stage et auquel le ou la stagiaire doit se conformer;
- Les commentaires et corrections sur les dossiers tenus par le ou la stagiaire;
- La technique de simulation : le ou la stagiaire présente une situation problème à son.sa formateur.trice en se plaçant dans le rôle du patient et essaie d'y trouver une solution;

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

- Le ou la stagiaire peut avoir à produire un travail de recherche, à faire une présentation ou à organiser une activité ou un projet dans le milieu : les consignes relatives à ces activités lui seront données par le formateur.trice de stage.

Port des équipements de protection individuelle (ÉPI) et tests de dépistage :

Dans les milieux cliniques, les stagiaires doivent en tout temps respecter les consignes du milieu relativement au port des ÉPI. De plus, il ou elle devra suivre toutes les formations requises, remplir les formulaires de déclaration et subir les tests de dépistage exigés par le milieu clinique le cas échéant. En cas de non-respect de ces dernières règles, l'étudiant.e pourra se voir refuser l'accès au milieu.

Vaccination

Les milieux cliniques du réseau public demandent que les élèves aient reçu tous les vaccins prescrits par le MSSS.[1] Certains milieux exigent aussi des vaccins supplémentaires. **Les milieux cliniques ont le droit de refuser l'accès à leur établissement aux personnes qui ne respectent pas leur politique de vaccination.[2]**

Ceci pourrait compromettre la participation au cours et retarder le cheminement scolaire de l'élève. Un frais de 15$ sera facturé aux étudiants pour l'analyse du carnet de vaccination et le rattrapage vaccinal, si nécessaire.

Les stagiaires ont la responsabilité de tenir leur carnet de vaccination à jour avant leur entrée dans un milieu clinique.

Tous les étudiants.es doivent aviser la coordination des stages s'ils sont dans l'incapacité ou s'ils refusent de recevoir un ou plusieurs des vaccins prescrits afin de déterminer s'ils pourront avoir accès aux milieux de stage.

Le fait de se présenter dans un milieu sans avoir reçu les vaccins demandés et sans en avoir averti quiconque peut exposer la clientèle fragile à des risques d'infections et représente ainsi un manquement grave au code d'éthique.

Évaluation intégratrice du cours

Tous les articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) s'appliquent à ce cours à l'exception de l'article 5.4 sur l'évaluation de la langue française.

L'élève devra démontrer qu'elle ou il assume, de manière professionnelle, tous les aspects du travail de technologue en physiothérapie, tout en adoptant une conduite conforme à la déontologie de la profession et en respectant les lois et règlements qui régissent la pratique.

L'évaluation repose sur l'observation des interventions faites par l'élève auprès de réels patients. Les différents aspects évalués incluent la préparation des interventions (collectes de données et traitements), l'application des différents bilans et techniques de traitement, l'analyse des données collectées, l'utilisation conforme d'une

[1] Les vaccins recommandés pour les stagiaires T.Phys sont ceux contre: l'influenza, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et l'hépatite B.

[2] Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs-Recommandations (gouv.qc.ca) (https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-05W.pdf)

Cette ressource est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

méthode de consignation au dossier, l'adaptation des interventions selon l'évolution du patient ainsi que la capacité de l'élève à s'adapter aux différentes contraintes matérielles et humaines en lien avec la prise en charge effectuée.

1. Méthodologie de l'évaluation

Rétroactions formatives :
Tout au long du cours, l'élève bénéficiera de rétroactions formatives afin de pouvoir se situer par rapport à l'atteinte des objectifs liés au cours. Elle ou il pourra ainsi modifier ses comportements et ses actions dans le but d'atteindre les objectifs. L'élève devra également se situer sur l'atteinte des compétences via le journal de bord qu'il remettra à son TACS et qui sont disponibles sur la plateforme TEAMS.

Appréciation de l'atteinte de la compétence du.de la stagiaire à la mi-stage (fin de la 3e ou 4 semaine) :
Elle consiste en une rencontre individuelle avec le ou la formateur.trice qui fournira des commentaires détaillés sur le niveau d'atteinte de l'ensemble des objectifs liés au cours. Son regard portera sur les semaines qui précèdent la rencontre. L'élève sera invité à s'autoévaluer à l'aide du formulaire d'auto-évaluation et à partager ses résultats avec son formateur.

Appréciation de l'atteinte de la compétence du.de la stagiaire à la fin du stage et l'évaluation sommative finale :
L'évaluation sommative du cours correspond à une seule prise de note soit l'évaluation de la compétence du stagiaire via un formulaire d'évaluation basée sur une grille descriptive faite par le TACS.

Les **critères d'évaluation** sont les suivants :

- Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle
- Compréhension juste et prise en considération du tableau clinique
- Recherche efficace et analyse critique des données probantes
- Planification méthodique de l'évaluation
- Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises.
- Application rigoureuse des mesures visant le confort et la sécurité.
- Application adéquate des bilans subjectifs, objectifs et des tests requis
- Interprétation juste de l'ensemble des données recueillies
- Élaboration rigoureuse ou prise en considération d'une liste de problèmes, d'objectifs et d'un plan de traitement (selon la catégorie)
- Choix pertinents des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application (sauf en catégorie 4)
- Application adéquate des diverses techniques de traitement
- Reconnaissance des adaptations nécessaires
- Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier et synthèse adéquate des informations pertinentes.
- Prise en charge adéquate des responsabilités et tâches connexes
- Collaboration efficace avec l'ensemble des personnes-ressources
- Manifestation d'attitudes professionnelles
- Communication adaptée aux différents interlocuteurs
- Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

- Démonstration d'efficacité en réalisant en stage **70% de la charge de travail d'un technologue en physiothérapie débutant dans le milieu**.

Ces critères se retrouvent à l'intérieur des **5 objets d'évaluation (ou d'observation) suivants** :

1. Professionnalisme (15%) ;
2. Processus décisionnel (25%) ;
3. Savoir-faire (25%) ;
4. Collaboration active avec les intervenants, le patient et/ou ses proches (15%) ;
5. Organisation du travail (20%).

La version détaillée des critères est consignée dans une grille (sans note) remise au formateur et au stagiaire.

PIEA - Article 5.6 de la PIÉA

« Seule la professeure ou le professeur à l'emploi du Collège, soumis au respect de la présente politique [PIEA], peut évaluer le développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant en stage. C'est la seule personne à pouvoir leur attribuer une note. La formatrice ou le formateur du milieu de stage peut fournir une appréciation qualitative du développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant, qui ne peut en aucun cas être traduite en une note. » (Article 5.6 de la PIÉA).

Le formateur dans le milieu fournira une **appréciation qualitative de l'élève**, à l'aide d'un formulaire standardisé sans note.

L'élève sera encouragé à effectuer préalablement sa propre autoévaluation à l'aide de la grille remise à cet effet.

Conformément à la PIEA, c'est le TACS qui attribuera la note au stagiaire, à l'aide d'une grille critériée, à la suite d'une rencontre des 2 partis impliqués (stagiaire et formateur.trice). **Le jugement final revient donc au TACS uniquement.**

Le résultat sur 100 de cette évaluation finale compte pour 100% de la note inscrite au bulletin.

2. Doubles seuils (PIÉA article 5.2)

Le **seuil minimal de réussite exigé est de 60% comme résultat total**. Un double seuil est appliqué uniquement au sujet d'évaluation « **Organisation du travail** ». Un échec à ce sujet entrainera une note maximale de **55%** au bulletin final pour ce cours.

Un échec obligera à une reprise du stage dont les modalités seront fixées par la coordination des stages. Toute reprise se tiendra au cours de la session suivante. L'échec au stage empêche la présentation de l'Épreuve synthèse de programme (ÉSP). Ceci impose donc de répéter tout le processus de l'ÉSP au moment de la reprise du stage à la session suivante.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

3. Autres conditions de réussite

L'élève s'engage à connaître ses droits, obligations et protections lors d'un stage en milieu de travail présentés à l'annexe 2.
Le non-respect de l'une des conditions du point 3 pourrait entrainer un échec du stage.

A. Manquement à la sécurité et à l'éthique (articles 6.2.1 et 6.3.1 de la PIEA)

Le département de Techniques de physiothérapie s'est doté d'un code de conduite (code d'éthique). Celui-ci est présenté à tous les étudiants dès le début de leur formation, dans le cours d'initiation à la profession. L'élève qui chemine dans le programme s'engage à respecter ce code de conduite.

Le respect des normes et l'acquisition des attitudes décrites dans le code de conduite des stagiaires (code d'éthique) du Collège Montmorency sont essentiels à la réussite du stage.

L'élève s'engage aussi à respecter toutes autres règles ou procédures propres au fonctionnement des milieux de stages, ou celles dictées par le Code de déontologie de l'OPPQ et à adopter un comportement adéquat sur les différentes plateformes de communication ou sur les réseaux sociaux.

Afin de favoriser son apprentissage et de maintenir un climat professionnel, l'élève devra respecter la politique de son milieu de stage concernant l'utilisation du cellulaire et autres objets connectés. En l'absence d'une telle politique, les directives émises par le superviseur ou l'équipe formatrice devront être suivies.

Concernant la sécurité, l'élève s'engage à respecter les normes ergonomiques ainsi que les précautions et contre-indications liées aux interventions en physiothérapie (évaluations ou traitements) ou celles liées aux conditions des personnes évaluées ou traitées. L'élève s'engage à connaître les risques et les mesures préventives associés à son stage énumérés à l'annexe 2.

Tout manquement sera traité conformément aux dispositions décrites dans la PIEA. Un rapport d'événement sera rempli, puis remis à la coordination des stages. Y paraîtront l'écart de conduite de même que les actions mises en place pour y remédier, selon l'entente convenue entre le formateur de stage, le TACS associé et l'élève. Ce rapport constituera en quelque sorte un contrat d'engagement et il sera conservé dans le dossier de l'élève jusqu'à l'obtention de son diplôme.

À tout moment, une rencontre avec la coordination des stages pourra être convenue. Son rôle sera de clarifier les attentes du département auprès de l'élève. La coordination aura aussi à guider l'élève, le TACS et le formateur du milieu sur l'établissement des stratégies pour corriger la situation.

Une rencontre en comité des situations à défi (CSD) (Comité d'éthique) devrait s'imposer chaque fois qu'il y a un cumul de trois rapports d'événements ou en cas de manquement grave. Ce comité aura la responsabilité de convenir, avec la direction du programme, des sanctions ou des conditions à respecter pour que l'élève puisse continuer son cheminement dans le programme.

La sanction peut aller jusqu'à l'expulsion du milieu et entrainer la mention « ÉCHEC » au bulletin et conséquemment l'obligation de reprendre le stage. Toutes reprises pour des motifs d'expulsion se feront sous l'assentiment du CSD (comité d'éthique) qui en déterminera les conditions.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

B. Netiquette et utilisation des plateformes de discussion : Zoom, Microsoft TEAMS ou autre.

La nétiquette repose sur des valeurs telles que la tolérance, le respect d'autrui, l'écoute et la politesse. En fait, les règles élémentaires de savoir-vivre s'appliquent autant dans l'univers numérique que dans celui des communications traditionnelles. Ainsi, les propos haineux, racistes ou sexistes de même que les messages incendiaires, les insultes et les grossièretés sont à exclure.[3]

Afin de favoriser le respect de tous, l'élève, tout comme l'enseignant·e, s'engage à respecter les principes de la nétiquette tels que décrits dans le « guide d'accompagnement sur l'utilisation des plateformes numériques » du Collège Montmorency.

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/ECRAN/Guide-accompagnement-utilisation-plateformes-numeriques.pdf

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/ECRAN/Reussir-ses-visioconferences.pdf

Advenant une situation où l'étudiant ne respecte pas la netiquette en lien avec un stage, comme par exemple, discuter d'un patient sur les réseaux sociaux ou émettre des commentaires désobligeants sur le.la formateur.trice ou le milieu de stage ou toute autre situation, ceci sera considéré comme un manquement grave à l'éthique et les conséquences seront les mêmes qu'au paragraphe précédent.

C. Politique concernant la présence et les absences en stage

Tiré de la PIEA, article 7.3:
« En vertu de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail, la ou le stagiaire a le droit de s'absenter pour un maximum de dix (10) jours pour cause de maladie, pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle la ou le stagiaire agit comme proche aidant.

Il est donc essentiel d'éviter de compromettre la réussite d'une ou d'un stagiaire en raison de son absence. Chaque cas doit être analysé individuellement. Une solution comme un incomplet temporaire (IT), un déplacement des journées de stage ou la mise en place d'un travail de remplacement (simulation, travail de recherche) doit être offerte à la ou le stagiaire par le TACS. Une difficulté à trouver une solution doit être documentée et présentée à la Direction des études pour une prise de décision finale. »

Afin d'assurer la sécurité de ses patients ou de ses collègues, l'élève qui présente des symptômes ou un diagnostic de maladie infectieuse doit s'assurer de respecter les directives du milieu clinique fréquenté en plus de respecter les recommandations émises par la santé publique. Toutes fausses déclarations seront traitées comme un manquement à l'éthique.

[3] Office québécois de la langue française, Banque de dépannage linguistique, http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2794

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit en informer son formateur aussitôt que possible avant le début de la période de stage afin que des dispositions soient prises pour réorganiser l'horaire des patients.

Toute absence non motivée ou tout retard non motivé seront traités comme un manquement à l'éthique.

En cas d'absence prolongée ou de nombreuses absences répétées, l'étudiant peut se voir mettre en échec, faute d'avoir suffisamment mis en pratique ses connaissances ou dans la situation où le formateur de stage ne peut évaluer et attester de la compétence du stagiaire. Un comité formé de la direction adjointe, de la coordination, du TACS et du formateur de stage sera formé pour prendre la décision ou non de demander une reprise de stage.

D. Politique concernant les retards en stage (Adaptée de la PIÉA article 7.4)

Le formateur peut refuser l'accès au stage à un étudiant qui s'y présente après un retard indu. Le TACS sera alors immédiatement averti et l'étudiant sera rencontré.

E. La captation d'images et les enregistrements :
Lors des stages, il est strictement interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer le formateur, les autres stagiaires, les intervenants d'un milieu ou les patients à moins d'avoir obtenu une autorisation signée des personnes impliquées (ou de leur représentant légal). De plus, il faudra probablement obtenir une autorisation de la direction du milieu clinique.

Ressources à votre disposition :

- Nétiquette
- Contrat d'intégrité intellectuelle
- Aide à l'apprentissage

4. Dates limites de désinscription et d'abandon :

La **désinscription** peut s'effectuer, au plus tard, au moment qui correspond à **20%** du nombre d'heures totales qui lui sont allouées, **soit 42 heures.**

L'**abandon sans échec** peut s'effectuer, au plus tard, au moment qui correspond à **60%** du nombre d'heures totales qui lui sont allouées, **soit 126 heures**.

Le calcul des dates limites de désinscription et d'abandon pour ce cours relève du service de l'encadrement et de l'organisation scolaire. Ces dates diffèrent selon la période où le stage débute.

Matériel requis et suggéré

Requis : Contrat d'apprentissage (disponible sur TEAMS)
Guide à l'attention des formateurs de stages (disponible sur TEAMS)
Journaux de bord (disponibles sur TEAMS, À remettre au TACS attitré)

Suggéré : Version téléphone portable de Complete Anatomy
Application de programmes d'exercices (Physiotec, Physiapp, Wibbi…)
Document d'apprentissage personnalisé

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Le Collège n'est pas responsable du matériel prêté aux étudiants à l'extérieur du milieu de stage. Il est donc demandé de ne pas autoriser les étudiants à apporter du matériel appartenant au milieu clinique à leur domicile.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Annexe 1 – L'Épreuve synthèse de programme

L'épreuve synthèse de programme sera notée au cours 144 62A MO qui suit le présent cours.

L'épreuve synthèse de programme (ÉSP) vise à vérifier le niveau de développement des compétences visées par le programme de Techniques de physiothérapie. Elle est constituée du dernier stage auquel on y ajoute 3 composantes. Ces différentes composantes sont décrites dans les prochaines pages.

Dans le cadre du cours **144 62A MO Stage en milieu clinique II**, cours responsable de l'ÉSP, l'élève devra démontrer qu'il peut prendre en charge, de manière professionnelle, tous les aspects du travail du technologue en physiothérapie, tout en adoptant une conduite professionnelle conforme à la déontologie de la profession et en respectant les lois et règlements qui régissent la pratique.

Les quatre composantes de l'ÉSP permettent de couvrir l'ensemble des objectifs intégrateurs et sont en correspondance avec le profil de sortie du programme.

Composantes de l'épreuve synthèse de programme

L'ÉSP, comme décrit au plan-cadre du programme 144 A1 du Collège Montmorency, se décline ainsi :

Composante A : Réalisation des tâches courantes d'un technologue en physiothérapie et bilan réflexif

Réalisation des tâches courantes d'un technologue en physiothérapie : LE STAGE

L'élève sera appelé à exécuter l'ensemble des tâches liées à la fonction de travail. Auprès de ses patients, il devra préparer ses prises en charge, évaluer la condition, analyser le portrait global, planifier le traitement et intervenir, tout en établissant une relation d'aide.

Il devra également démontrer les attitudes professionnelles adoptées par le département des techniques de physiothérapie du collège Montmorency, soit la rigueur, l'esprit scientifique, l'intégrité professionnelle, l'esprit d'équipe, l'empathie et l'autonomie.

Il aura finalement à démontrer sa capacité à effectuer des tâches connexes, telles qu'assister à des rencontres interdisciplinaires, gérer son horaire, entretenir le matériel, comptabiliser ses statistiques, etc.

Le formateur appréciera sa capacité à prendre en charge une démarche de réadaptation et le TACS portera le jugement final.

Cette composante est évaluée via le dernier stage de la formation, le 144 62A MO Stage en milieu clinique II, et constitue la plus grande partie de l'ESP.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Cette composante répond aux critères certificatifs suivants :

- Respect de la réglementation, de l'éthique et de la déontologie professionnelle
- Compréhension juste et prise en considération du tableau clinique
- Planification méthodique de l'évaluation
- Respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et d'asepsie requises.
- Application rigoureuse des mesures visant le confort et de la sécurité
- Application adéquate des bilans subjectifs, objectifs et des tests requis
- Élaboration rigoureuse ou prise en considération d'une liste de problèmes, d'objectifs et d'un plan de traitement (selon la catégorie)
- Choix pertinent des techniques de traitement et de leurs paramètres d'application (sauf en catégorie 4)
- Application adéquate des diverses techniques de traitement
- Reconnaissance des adaptations nécessaires
- Utilisation conforme d'une méthode de consignation au dossier et synthèse adéquate des informations pertinentes.
- Prise en charge adéquate des responsabilités et tâches connexes
- Collaboration efficace avec l'ensemble des personnes-ressources
- Manifestation d'attitudes professionnelles
- Communication adaptée aux différents interlocuteurs
- Réflexion pertinente quant aux meilleures pratiques
- Qualité des informations concernant la prévention et la promotion de la santé.
- Qualité de la communication ou de l'enseignement
- Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe
- Démonstration d'efficacité en réalisant en stage 80% de la charge de travail d'un technologue en physiothérapie débutant dans le milieu.

Bilan réflexif

Via des journaux de bord, l'élève portera un regard critique sur sa pratique et ses attitudes afin d'assurer son développement professionnel.

Tout au long de ses 2 stages, il devra produire des journaux de bord dirigés qui l'aideront à se positionner par rapport aux objets d'évaluation, mais aussi par rapport à ses points forts et ceux à améliorer. Il devra également compléter une autoévaluation de sa performance à la mi-stage et à la fin de stage et ce pour ses 2 stages.

L'ensemble de ces journaux de bord constituera le **bilan réflexif** et servira à faire le point sur les compétences développées durant le parcours collégial.

Le bilan réflexif répond au critère certificatif suivant :

- Qualité du bilan réflexif au regard de sa démarche clinique et de son développement professionnel

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Composante B : Production numérique

La 2e composante de l'ÉSP demandera à l'élève de faire une analyse approfondie (à l'aide de données probantes) d'un élément de prise en charge lors de son premier stage de la session.

Pour présenter et discuter de son travail, on lui demande une présentation numérique qu'il exposera à ses collègues lors d'un événement à la fin de la session.

Cette composante répond aux critères certificatifs suivants :

- Recherche efficace et analyse critique des données probantes
- Interprétation juste de l'ensemble des données recueillies
- Réflexion pertinente quant aux meilleures pratiques
- Qualité de la communication ou de l'enseignement
- Application correcte des règles de grammaire et d'orthographe

Composante C : Discussion en communauté de praticiens

Cette composante consiste à participer à un groupe de discussion, afin de partager les expériences de stage dans des milieux différents et ainsi permettre de profiter des acquis de tous.

Elle permettra d'échanger avec les collègues sur les apprentissages faits en cours de stage.

Cette composante répond aux critères certificatifs suivants :

- Pertinence des interventions au sein d'une communauté de praticiens
- Qualité de la communication ou de l'enseignement

L'épreuve synthèse de programme sera notée au cours du 144 62A MO. Vous pouvez consulter le plan de cours du 144 62A MO pour en connaitre la pondération.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Annexe 2 – Stage en milieu de travail

Cette annexe contient des renseignements importants pour connaître tes droits et obligations en tant que stagiaire, et pour assurer ta sécurité lors de ton stage en milieu de travail.

Qu'est-ce qu'un stage en milieu de travail ?

Un stage en milieu de travail est une activité pédagogique encadrée qui permet à l'étudiant·e d'observer, d'acquérir ou d'appliquer les compétences du programme d'études dans un véritable environnement professionnel. Chaque stage est régi par une entente formelle qui précise les responsabilités et les protections légales. Par conséquent, aucun stage ne peut débuter sans la signature d'un contrat.
Certains milieux demandent la signature d'un contrat de stage. Cependant, aucune signature de contrat n'est nécessaire pour les stages réalisés à la clinique-école du Collège.

- **Milieux de stage du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)**

Les stages réalisés dans un établissement du RSSS (CISSS, CIUSSS ou CHSLD) sont régis par une entente bipartite conclue entre le Collège et l'organisme d'accueil. Dans ce cas, tu n'auras pas à signer de contrat pour débuter ton stage.

- **Autres milieux de stage**

Pour tous les stages réalisés à l'extérieur du RSSS, une entente tripartite doit être signée entre le Collège, l'organisme d'accueil et la personne stagiaire. Un contrat de stage te sera envoyé à ton adresse courriel du Collège. Lis-le attentivement et signe-le dès sa réception pour que ton stage débute à la date prévue.

Quels sont mes droits, obligations et protections en tant que stagiaire ?

En tant que stagiaire, tu es protégé·e par plusieurs lois encadrant les stages en milieu de travail.

- **Statut et couvertures d'assurance pour les stages non rémunérés**

Considérant que les stages du programme *Techniques de physiothérapie* ne sont pas rémunérés :

- La personne stagiaire n'est pas considérée comme une personne salariée au sens des lois du travail. Tu ne bénéficies donc pas des protections prévues par la *Loi sur les normes du travail* ;
- La personne stagiaire est considérée comme une travailleuse ou un travailleur au sens de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Tu bénéficies donc des protections prévues par cette loi en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, sauf exceptions prévues à cette même loi ;
- La personne stagiaire est couverte par l'assurance responsabilité civile du Collège en cas de dommages matériels ou corporels survenant dans le cadre des activités de stage, ainsi que par l'assurance accident du Collège à condition que le stage soit réalisé dans un véritable contexte de travail, sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement, et qu'il implique la production d'un bien, la prestation d'un service ou l'observation d'un professionnel en fonction.

En complément, tu dois posséder une carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec valide. Dans le cas où tu serais une ou un étudiant étranger, une assurance privée couvrant les soins médicaux et l'hospitalisation est obligatoire pour la durée de tes études, à moins d'être admissible au régime public québécois en vertu d'une entente de sécurité sociale entre le Québec et ton pays d'origine.

- **Protection des stagiaires**

La *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* s'applique à toute personne, salariée ou non, qui réalise un stage auprès d'un employeur. Elle élargit les protections offertes à la personne stagiaire, leur accordant des droits similaires à ceux de la *Loi sur les normes du travail*. Elle t'accorde notamment le droit :

- De bénéficier d'un milieu de stage exempt de harcèlement psychologique ou sexuel ;
- De recours auprès de la CNESST en cas de pratique interdite et en cas de harcèlement.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Elle t'accorde également la possibilité de t'absenter lors de certains jours fériés, en cas de maladie ou pour raisons familiales ou parentales. Toutefois, il est de ta responsabilité :

- D'informer rapidement l'enseignant·e responsable et le milieu de stage de toute absence ;
- De prendre les mesures raisonnables pour en limiter la durée.

En cas d'absence motivée par une maladie ou une obligation légale, des solutions seront envisagées afin d'éviter de compromettre la réussite du stage. Chaque situation doit être analysée individuellement. Des mesures telles qu'un incomplet temporaire (IT), le déplacement des journées de stage ou la réalisation d'un travail de remplacement (simulation, travail de recherche) doivent être proposées par l'enseignant·e responsable. Si une difficulté à trouver une solution raisonnable survient, celle-ci doit être documentée et soumise à la Direction des études pour décision, dans le respect de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.

- **Santé et sécurité au travail**

La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* réforme la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Elle reconnaît le statut de travailleur à la personne stagiaire et attribue le statut d'employeur aux établissements d'enseignement dans le cadre du stage. De plus, elle t'assure un environnement de stage sécuritaire, tant sur le plan physique que psychologique.
En contrepartie, tu dois respecter les obligations des travailleuses et travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail, notamment :

- Prendre les précautions nécessaires pour protéger votre santé et votre sécurité, ainsi que celles des autres personnes sur les lieux du stage ;
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques ;
- Déclarer toute blessure et toute situation dangereuse survenues sur les lieux du stage.

En cas de blessure sur les lieux du stage, tu dois aviser immédiatement l'organisme d'accueil pour recevoir les premiers soins et consigner l'événement dans le Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours. Dès que ton état le permet, tu dois aussi informer ton enseignant·e et la coordination des stages.
En cas de violence, de harcèlement ou de comportement inapproprié vécu dans le cadre du stage, tu dois signaler l'événement à ton enseignant·e ou à la coordination des stages. Tu peux aussi consulter le Centre de prévention et d'intervention du Collège.

Quelles sont mes autres responsabilités liées au stage ?

À titre de principal·e responsable de la réussite de ton stage, tu dois :

- Te présenter avec assiduité aux cours et aux activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation qui se déroulent au collège et en milieu de stage ;
- Détenir les connaissances, les compétences et le matériel requis pour effectuer les tâches confiées, et en assumer les responsabilités qui s'y rattachent ;
- Respecter les politiques, règles et exigences spécifiques de l'organisme d'accueil (formation, vaccination, etc.), du Collège, ainsi que les exigences et les normes professionnelles liées au programme d'études ;
- Adopter un comportement exemplaire (éthique et professionnel) conforme aux valeurs et aux règles de conduite du Collège, de l'organisme d'accueil et de l'ordre professionnel ;
- Préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre du stage, en les utilisant uniquement à des fins pédagogiques et professionnelles autorisées, et en t'abstenant de les reproduire et de les communiquer à des tiers autres que les responsables du stage.

Tu dois également :

- Lire attentivement Quels sont les risques associés à mon stage et comment les prévenir ? ;
- T'informer des risques liés aux tâches à accomplir, des procédures de sécurité, ainsi que des mesures d'urgence et de premiers soins de l'organisme d'accueil ;
- Réaliser les tâches confiées avec prudence et diligence ;

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

- Adopter des méthodes de travail sécuritaires, appliquer les consignes de sécurité, utiliser correctement les équipements de protection individuelle requis et refuser de faire toute tâche susceptible de compromettre ta santé ou ta sécurité.

Quels sont les risques associés à mon stage et comment les prévenir ?

Le tableau suivant présente la gestion des risques établie par le département du programme d'études *Techniques de physiothérapie* (144.A1). Il regroupe les principaux risques liés à la profession auxquels tu pourrais être exposé·e durant ton stage. Il te propose également des mesures préventives visant à assurer ta sécurité physique et psychologique, ainsi que celle des personnes sur les lieux du stage.

Types de risques	Situations de risques identifiées	Mesures préventives
isques biologiques	Possibilité de contact avec des agents et des vecteurs infectieux (clientèle en isolement ou porteuse de maladies transmissibles : C. difficile, SARM, ERV, grippe, gale, etc.) pouvant notamment causer : infections, grippe, gastroentérite, etc.	- Se laver les mains régulièrement et utiliser l'équipement de protection individuelle approprié à la tâche (masque, gants, lunettes, vêtements, chaussures, etc.) ; - Respecter les consignes de sécurité mise en place ; - Manipuler et disposer adéquatement des déchets biomédicaux ; - Changer la literie entre chaque usager ; - Nettoyer l'équipement et les surfaces de travail après utilisation ; - Avoir une vaccination à jour (exigence des milieux de stage).
	Possibilité de contact avec le sang et les liquides biologiques pouvant causer : infections cutanées, dermatites, transmissions de virus (hépatite, VIH).	- Se laver les mains régulièrement et utiliser l'équipement de protection individuelle appropriée à la tâche (masque, gants, vêtements, etc.) - Avoir une vaccination à jour (exigence des milieux de stage) ; - Connaître la procédure en cas d'exposition de l'organisme d'accueil.
	Lors de stage à domicile : Possibilité de contact avec différents vecteurs (animaux domestiques, puces, punaises de lit, poux, moisissures, excréments d'animaux, etc.) pouvant notamment causer : troubles respiratoires, éruptions cutanées, réaction allergique, etc.	- Être sensibilisée aux risques des stages à domicile ; - Porter les équipements de protection individuelle lorsque requis (masque, gants, jaquette, couvre-chaussures, etc.) ; - Porter des vêtements appropriés (manches longues, pantalons) pour réduire l'exposition ; - Se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau chaude, surtout après avoir été en contact avec des surfaces potentiellement contaminées ; - Éviter de vous toucher le visage, les yeux et le nez pour réduire le risque d'introduction de pathogènes dans votre corps ; - Isoler l'animal domestique de la zone de travail, le cas échéant.
isques chimiques	Possibilité de contact cutané avec des produits irritants, sensibilisants ou médicamenteux (produits nettoyants et désinfectants, gants de latex, médicaments : Voltaren avec AINS, Myoflex avec AAS, crème avec Capsaïcine, etc., lors de massage) pouvant notamment causer : dermatites de contact, irritation cutanée, hypersensibilité aux produits, réaction allergique, démangeaison locale.	- Prendre connaissance de l'information fournie sur les étiquettes des produits ; - Appliquer des méthodes de travail sécuritaire adaptées à la tâche ; - Porter les équipements de protection requis (masque, gants, lunettes, vêtements, etc.) ; - Porter des gants de nitrile, si allergie au latex ; - Manipuler et disposer adéquatement des produits ; - Réduire la durée d'exposition au produit ; - Connaître la procédure en cas d'urgence et l'emplacement de la trousse de premiers soins à proximité de la zone de travail.
isques ergonomiques	Possibilité de postures contraignantes et statiques (liées à l'utilisation d'équipements non ajustables ou non adaptés, à l'exécution de tâches dans des espaces restreints ou à	- Adopter des postures et des habitudes de travail conformes aux principes d'ergonomie au travail et de sécurité (CNESST : Travail de bureau et ergonomie et CNESST : Risques ergonomiques au travail)

Cette ressource est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

	une mauvaise ergonomie du poste de travail) pouvant notamment causer : fatigue, troubles musculosquelettiques.	- Aménager l'espace de travail de manière fonctionnelle et sécuritaire ; - Porter des chaussures confortables, antidérapantes et adaptées à la tâche.
	Possibilité d'efforts excessifs (lors de transfert ou de déplacement de personne, d'exercice de mobilisation passive, de thérapie manuelle, de manutention de charge, de déplacement d'appareils et de meubles) pouvant notamment causer : fatigue, troubles musculosquelettiques.	- Adopter des postures et des habitudes de travail conformes aux principes d'ergonomie et de sécurité ; - Utiliser les principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) ; - Utiliser l'équipement de transfert ou d'aide à la manutention adapté à la tâche ; - Porter des chaussures confortables, antidérapantes et adaptées à la tâche.
isques liés à la sécurité	Possibilité de chute de plain-pied (en raison de fils ou tubulures, d'un plancher glissant autour du bain [paraffine], d'un plancher mouillé autour des bains d'hydrothérapie, des escaliers et des entrées mal entretenus lors de visites à domicile, des trottoirs et des stationnements enneigés, glacés) pouvant causer : fractures, contusions, entorses, commotion, etc.	- Désencombrer la pièce pour un espace de travail sécuritaire ; - Respecter la signalisation et les zones de circulation ; - Garder les planchers propres et secs autour des bains ; - Porter des chaussures antidérapantes ; - Porter de crampons (en hiver) lors de visite à domicile ; - Signaler tout incident au responsable du stage.
	Possibilité de coupure, piqure, morsure, écrasement ou choc (en raison d'utilisation de matériels et d'outils piquants, coupants ou tranchants, de la chute d'objet ou de matériel, de manutention d'équipements ou lors d'intervention auprès des personnes soignées) pouvant notamment causer : contusion, lacération, perforation, etc.	- Appliquer des méthodes de travail sécuritaire ; - S'assurer du bon état des outils et équipements utilisés ; - Utiliser l'équipement d'aide à la manutention adapté à la tâche ; - Connaître la procédure en cas d'urgence et l'emplacement de la trousse de premiers soins à proximité de la zone de travail ; - Ne jamais utiliser un appareil sans avoir reçu une formation spécifique et sans l'avoir préalablement manipulé sous supervision.
	Lors de stage à domicile : Possibilité de déplacements sur la route lors de visite à domicile pendant le stage, pouvant notamment causer : traumatisme physique, décès (si accident).	- Être sensibilisée aux risques routiers (SAAQ) (fatigue, distractions, etc.) ; - Vérifier la circulation et les conditions météorologiques ; - Prévoir des itinéraires sécuritaires. Si conduite automobile : - Posséder un permis de conduire délivré par la SAAQ et une police d'assurance valide ; - S'assurer que le véhicule est en bon état (pneus, freins, etc.) ; - Respecter les règles de sécurité routière (SAAQ).
isques physiques	Possibilité de brûlure lors de contact avec des objets ou des liquides chauds (enveloppements chauds, bains de paraffine, etc.) pouvant notamment causer : lésions de la peau et des tissus.	- Respecter la signalisation et les procédures mises en place ; - Appliquer des méthodes de travail sécuritaire ; - Utiliser les équipements de protection requis à la tâche (mitaines de four, pinces, gants, vêtements, etc.) ; - Connaître la procédure en cas d'urgence et l'emplacement de la trousse de soins à proximité de la zone de travail ; - Ne jamais utiliser un appareil sans avoir reçu une formation spécifique et sans l'avoir préalablement manipulé sous supervision.
	Possibilité de causer des réactions indésirables liées à la stimulation du système nerveux autonome (ex. : perte de conscience), des irritations ou lésions cutanées ou des troubles cardiaques lors de l'utilisation des modalités d'électrothérapie (TENS, électro-myostimulateur, courant	- Être sensibilisée aux risques reliés à l'électrothérapie ; - Suivre les instructions du fabricant et les procédures mises en place en milieu de stage ; - Ne jamais utiliser un appareil sans avoir reçu une formation spécifique et sans l'avoir préalablement manipulé sous supervision.

Cette ressource est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

	interférentiel, courant diadynamique, courant galvanique, etc.).	
	Possibilité de manipulation de cylindres et de bonbonnes d'oxygène (gaz comprimé) pouvant causer : blessures en cas de choc ou de bris du robinet du cylindre, incendie, brûlures, stress (en cas de manque d'information ou de connaissance sur les particularités de l'utilisation de l'oxygène).	- Respecter les consignes de sécurité mise en place.
	Possibilité d'exposition au rayonnement laser UV pouvant notamment causer : lésions oculaires.	- Respecter les consignes de sécurité mise en place ; - Porter la protection oculaire appropriée.
	Possibilité de contact avec des rayonnements magnétiques et électriques (champs électromagnétiques dégagés par les appareils d'électrothérapie, diathermie à ondes courtes, champ électromagnétique pulsé) pouvant notamment causer : risques pour le fœtus ou pour les porteurs de stimulateurs cardiaques. Il n'y a pas encore de consensus scientifique concernant les effets chez l'humain, mais des doutes persistent.	- Suivre les recommandations du fabricant des appareils ; - Respecter les consignes de sécurité mise en place ; - Réduire la durée et la fréquence de l'exposition ; - Favoriser un éloignement de la source de façon préventive.
isques psychosociaux	Possibilité de stress (lié à l'exercice des fonctions, à l'environnement non familier, aux difficultés des relations interpersonnelles, aux contraintes de temps, etc.) pouvant notamment causer : fatigue, épuisement, anxiété, dépression, absentéisme, dépendance, isolement, etc.	- Connaître la fonction de travail et les conditions d'exercice ; - Connaître les droits et respecter les obligations des stagiaires ; - Reconnaître les manifestations du stress, avoir une bonne hygiène de vie et appliquer des stratégies pour les diminuer ; - Mobiliser les attitudes professionnelles d'efficacité, de communication et de relations interpersonnelles, d'adaptation et de gestion du stress ; - Consulter l'enseignant·e responsable du stage ou l'Accès psychosocial du Collège, le cas échéant.
	Possibilité d'agressions physiques ou verbales liée à la nature du travail (contact avec clientèle agressive, insatisfaite, souffrant de démence ou de troubles psychiatriques) pouvant notamment causer : stress, insomnie, problèmes de concentration, fatigue, épuisement, anxiété, dépression, troubles musculosquelettiques, absentéisme, dépendance, isolement, etc.	- Être sensibilisée aux risques psychosociaux liés à la nature du travail ; - Appliquer les principes de communication et d'interaction avec la clientèle présentant des troubles cognitifs, psychiatriques, etc. ; - Appliquer les procédures de l'organisme d'accueil ; - Signaler l'événement à la personne-ressource en milieu de stage pour obtenir du soutien.
	Possibilité de violence liée aux risques psychosociaux du travail (harcèlement, comportement menaçant, agression ou menace verbale ou physique) pouvant notamment causer : fatigue, épuisement, anxiété, dépression, absentéisme, dépendance, isolement, troubles musculosquelettiques, etc.	- Être sensibilisée aux risques psychosociaux liés au travail ; - Connaître les droits et respecter les obligations des stagiaires ; - Respecter les procédures et politiques du Collège et de l'organisme d'accueil ; - Signaler l'événement à la personne-ressource appropriée ; - Consulter le Centre de prévention et d'intervention ou l'Accès psychosocial du Collège, le cas échéant.

Où trouver davantage d'informations ?

Si tu souhaites approfondir ta compréhension des lois, des protections encadrant les stages et des politiques institutionnelles, tu trouveras des informations pertinentes dans les ressources suivantes :

- CNESST : Harcèlement au travail

Cette ressource est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

- CNESST : Protection des stagiaires
- CNESST : Responsabilités avant et pendant le stage
- CNESST : Stages et stagiaires
- CNESST : Zone jeunesse
- Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre s-2.1)
- Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (chapitre A-3.001)
- Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail (chapitre P-39.3)
- Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
- Politique pour contrer le harcèlement
- Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel
- Politique sur la sécurité et la santé psychologique et physique

Cette ressource est mise à disposition selon les termes
de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.